



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMISSION FEDERALE D'HOMOLOGATION ET DE DISCIPLINE DECISION N° 001/FECAFOOT/CFHD/2025

(Homologation de la phase retour du championnat professionnel MTN Elite One saison sportive 2024/2025)

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives au Cameroun ;

Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FECAFOOT tenue le 10 octobre 2023 ;

Vu le règlement du championnat MTN Elite One pour la saison 2024/2025 ;

Vu la décision N° 020/FECAFOOT/CFHD/2025 de la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline du 30 Avril 2025 portant homologation du match ayant opposé le club Stade Renard de MELONG à la Colombe Sportive du DJA et LOBO ;

Vu la décision N° 024/FECAFOOT/CFHD/2025 de la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline du 13 Mai 2025 portant homologation du match ayant opposé Fauve Azur Elite à BAMBOUTOS FC de MBOUDA ;

Vu la décision N° 011/FCF/CR/2025 de la Commission de Recours du 04 juillet 2025 portant homologation du match ayant opposé le club Stade Renard de MELONG à la Colombe Sportive du DJA et LOBO ;

Vu la décision N° 025/FECAFOOT/CFHD/2025 de la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline du 14 Mai 2025 portant homologation du match ayant opposé la Colombe Sportive du DJA et LOBO à BAMBOUTOS FC de MBOUDA ;

Vu la décision N° 026/FECAFOOT/CFHD/2025 de la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline du 14 Mai 2025 portant homologation du match ayant opposé la Dynamo de DOUALA à Aigle Royal du MOUNGO ;

Vu la décision N° 027/FECAFOOT/CFHD/2025 de la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline du 14 Mai 2025 portant homologation du match ayant opposé le club Gazelle FA de Garoua à YONG Sports Academy de BAMENDA ;

Vu la décision N° 028/FECAFOOT/CFHD/2025 de la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline du 28 Mai 2025 portant homologation du match ayant opposé le club YONG Sports Academy de BAMENDA à Fauve Azur Elite ;

Vu la décision N° 030/FECAFOOT/CFHD/2025 de la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline du 28 Mai 2025 portant homologation du match ayant

opposé les clubs Fauve Azur Elite et Gazelle FA de GAROUA à YONG Sports Academy de BAMENDA ;

L'an deux mille vingt-six et le douze janvier, s'est tenue au siège de la Fédération Camerounaise de Football, une session de la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline de la FECAFOOT, pour statuer sur la phase retour du championnat professionnel MTN Elite One saison sportive 2024/2025.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Etaient présents :

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| 1. M. NKENGNI Félix, | Président ; |
| 2. M.OJONG ERET Simon, | Vice-president; |
| 3. M.MASSOUSSI SONGO Robert Thierry, | Rapporteur; |
| 4. Me. KEYANTIO Augustin, | Membre ; |

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement en matière d'homologation et à l'unanimité des voix de ses membres présents ;

- Déclare close la phase retour du championnat professionnel MTN Elite de la One saison sportive 2024/2025 ;
- Homologue cette phase de la compétition sur le mérite du classement ci-dessous :

CLASSEMENT	CLUBS	NOMBRE DES POINTS
1 ^{er}	COLOMBE DU DJA ET LOBO	65
2 ^{eme}	PANTHERE SPORTIVE DU NDE	55
3 ^{eme}	GAZELLE FA DE GAROUA	53
4 ^{eme}	COTON SPORT FC DE GAROUA	52
5 ^{eme}	STADE RENARD DE MELONG	46
6 ^{eme}	VICTORIA UNITED OF LIMBE	42
7 ^{eme}	CANON SPORTIF DE YAOUNDE	41
8 ^{eme}	AIGLE ROYAL DU MOUNGO	39
9 ^{eme}	PWD DE BAMENDA	39
10 ^{eme}	FAUVE AZUR ELITE	39
11 ^{eme}	DYANAMO DE DOUALA	38
12 ^{eme}	AS FORTUNA DE MFOU	37
13 ^{eme}	BAMBOUTOS DE MBOUDA	36
14 ^{eme}	LES ASTRES DE DOUALA	35
15 ^{eme}	UNION SPORTIVE DE DOUALA	22
16 ^{eme}	YONG SPORT ACADEMY	FORFAIT GENERAL

- Constate qu'à l'issue de la phase retour du championnat professionnel MTN Elite One de la saison sportive 2024/2025, le club Colombe Sportive du DJA et LOBO est sacré champion ;

- Constate également qu'à l'issue de la même phase dudit championnat, les clubs suivants sont relégués en divisions inférieures pour la saison sportive 2025/2026 :
 - BAMBOUTOS DE MBOUDA ;
 - LES ASTRES DE DOUALA ;
 - UNION SPORTIVE DE DOUALA ;
 - YONG SPORT ACADEMY.
- Dit que les clubs Aigle Royal de la MENOUA et Unisport de BAFANG, respectivement champion et vice-champion des Play-offs UP du Championnat professionnel MTN Elite Two de la saison 2024/2025, accèdent en MTN Elite One saison sportive 2025/2026 ;
- Déclare en conséquence les clubs suivants qualifiés pour prendre part au championnat MTN Elite One saison sportive 2025/2026 :
 1. COLOMBE DU DJA ET LOBO ;
 2. PANTHERE SPORTIVE DU NDE ;
 3. GAZELLE FA DE GAROUA ;
 4. COTON SPORT FC DE GAROUA ;
 5. STADE RENARD DE MELONG ;
 6. VICTORIA UNITED OF LIMBE ;
 7. CANON SPORTIF DE YAOUNDE ;
 8. AIGLE ROYAL DU MOUNGO ;
 9. PWD DE BAMENDA ;
 10. FAUVE AZUR ELITE ;
 11. DYANAMO DE DOUALA ;
 12. AS FORTUNA DE MFOU ;
 13. AIGLE ROYAL DE LA MENOUA ;
 14. UNISPORT DE BAFANG.

Fait à Yaoundé le 12 janvier 2026 :

PRESIDENT

NKENGNI Félix

VICE-PRESIDENT

OJONG ERET Simon

RAPPORTEUR

MASSOUSSI SONGO Robert Thierry

LE MEMBRE

Me. KEYANTIO Augustin